

Arras, le 19 juillet 2019

Installation prochaine du peloton de sûreté portuaire et maritime à la compagnie de gendarmerie maritime de Calais

Dans le cadre de la réorganisation des unités du groupement de gendarmerie maritime de la zone Manche/ Mer du Nord, et compte tenu des enjeux de sécurité maritime du détroit du Pas-de-Calais, un Peloton de Sûreté Portuaire et Maritime (PSPM), rejoindra la compagnie de gendarmerie de Calais **à compter du mois d'août 2019** et s'installera au port de Calais.

L'arrivée de ce peloton, composé de **24 gendarmes et de 2 officiers**, sera échelonnée jusqu'en septembre. Le PSPM sera équipé de 2 Embarcations à Fond Rigide (EFR) et d'une Vedette de Surveillance Maritime et Portuaire (VSMP). Ces moyens seront placés pour emploi sous l'autorité du préfet maritime de la Manche et de la Mer du Nord.

Il aura pour mission d'assurer la surveillance et la sécurisation des espaces maritimes et portuaires. Sa zone d'intervention, qui englobera des espaces terrestres et maritimes, permettra d'assurer une continuité entre les dispositifs mis en place par le préfet de département et le préfet maritime.

Ce PSPM complètera les 2 unités maritimes déjà implantées dans le Pas-de-Calais (la brigade de surveillance du Littoral implantée à Boulogne-sur-Mer pour des interventions sur mer et sur terre, et la brigade de la gendarmerie Maritime composée d'une vedette côtière avec un effectif de 8 à 9 personnels pour des interventions uniquement en mer) et les 2 unités du département du Nord pour constituer la compagnie de gendarmerie maritime de Calais.